



jugé sans avoir été convoqué

Par **enola02**, le **29/12/2011 à 11:35**

Bonjour,

En 2004 j'ai été jugé pour m'être battu avec mon oncle. Il a gagné et j'ai été condamné à 4 mois de prisons avec sursis.

Ne m'entendant plus avec ma famille je suis parti vivre à 1000 km de ma région natale afin de ne plus avoir de conflit ! Et je pensais que cette histoire était terminée.

J'ai déménagé dans l'Aisne en février 2011 pour la naissance de ma petite fille et pour me rapprocher de la famille de ma concubine. Hier à ma grande surprise un huissier frappe à ma porte avec un commandement à payer de 3500 euros. En effet mon oncle s'est porté partie civile et a gagné le jugement du 28 février 2011 or je n'est jamais été au courant de ce jugement et n'ai jamais eu de convocation ! N'ayant pas les moyens de payer cette somme et m'estimant laissé (je n'ai pas pu me défendre) puis je demander l'annulation du jugement ?
Merci d'avance de votre attention !

Par **youris**, le **29/12/2011 à 11:42**

bjr,
votre famille connaissait-elle votre nouvelle adresse ?
cdt

Par **enola02**, le **29/12/2011 à 12:08**

Je pense que oui ! De plus le compte rendu du premier jugement avait été transféré au tribunal de Narbonne donc je pense qu'il savait très bien où j'étais !

Par **enola02**, le **29/12/2011 à 14:12**

Rebonjour quelqu'un pourrait m'aider j'ai rendez vous avec l'huissier cette après midi et voudrai savoir avant si je peux faire annuler le jugement ! merci d'avance